Image not found or type unknown

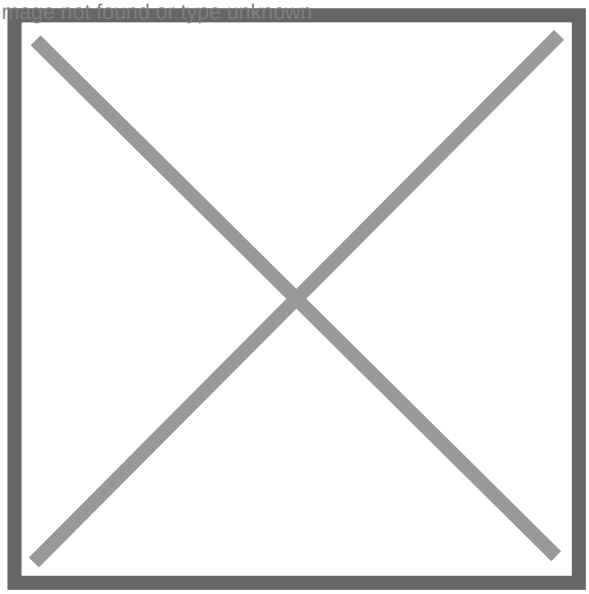

Congédier un locataire agé

Par **campana**, le **28/03/2008** à **09:34**

Bonjour,
Ma mère agée de 86 ans sait que son propriétaire a l'intention de vendre l'appartement qu'elle loue depuis 40 ans pour un loyer très modique.
Elle est persuadée que le propriétaire ne peut pas le faire (ou qu'il lui doit en compensation une somme importante)!
Il faut savoir que si elle a une petite retraite, elle est par ailleurs propriétaire de 3 appartements dont un seul est loué; un autre est un appartement de vacances à disposition de toute la famille et le 3e se trouve à Paris et elle y réside déjà environ 6 mois par an.
Je doute que dans ces conditions le propriétaire soit tenu de la garder?
Avec mes remerciements.

Par **Mike46**, le **29/03/2008** à **20:13**

Bonsoir,
Quand le locataire a plus de 70 ans et que ses ressources sont inférieures à une fois et demie le montant brut du Smic, le propriétaire ne peut signifier le congé qu'en proposant un autre logement.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés